

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1736**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Structuration de la filière culturelle - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures d'accompagnement et à 2 événements professionnels pour 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1736**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Structuration de la filière culturelle - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures d'accompagnement et à 2 événements professionnels pour 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon**

Les conséquences de la crise sanitaire se font encore ressentir sur le secteur culturel qui a été fortement impacté par les fermetures de lieux accueillant du public et les contraintes d'accueil qui ont suivi leur réouverture en septembre 2021.

Les aides exceptionnelles mises en place par l'État (année blanche pour les intermittents, facilité d'accès à des prêts, etc.) ont permis de maintenir un secteur économiquement fragile. Les collectivités locales - dont la Métropole - ont, elles aussi, participé à la survie des structures culturelles en proposant des aides financières et en ingénierie.

Aujourd'hui, le paysage culturel du territoire métropolitain reste très dynamique, avec ses 20 000 emplois, se plaçant toujours comme 2<sup>ème</sup> bassin d'emplois en France, après l'Île-de-France. Néanmoins, il demeure fragile de façon structurelle pour de multiples raisons : la petite, voire très petite taille, d'une majorité des acteurs de la culture, la concurrence exacerbée par la densité de l'offre, l'impact de la consommation gratuite proposée par les outils numériques, la priorité donnée à la dimension artistique du projet par rapport à sa dimension économique, etc.

Si le secteur culturel a commencé à transformer ses modèles économiques en diversifiant ses activités et ses sources de financement, la crise sanitaire et ses conséquences, l'accélération des usages numériques de la culture, etc., nécessitent que la collectivité continue à accompagner fortement cette transformation, afin de garantir la diversité des expressions et des pratiques culturelles sur son territoire.

S'appuyant à la fois sur les réseaux professionnels présents dans l'agglomération lyonnaise et son savoir-faire en matière d'animation territoriale et de développement économique, la Métropole a choisi de consacrer le 2<sup>ème</sup> axe de sa stratégie culturelle 2021-2026, votée par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, à la structuration de la filière culturelle. Celui-ci s'articule autour de l'accompagnement des acteurs culturels et créatifs à des modèles économiques plus robustes, d'une part, et l'aide à la mutualisation de leurs ressources, d'autre part.

Tous les secteurs culturels sont potentiellement concernés par ces objectifs. Néanmoins, 3 sont particulièrement fragiles, soit du fait de la faiblesse des infrastructures qui leur sont dédiées, soit du fait de l'absence de protection sociale et de statut des professionnels qui la composent : les arts numériques et cultures hybrides, les arts visuels, les arts du cirque.

La présente délibération porte sur l'accompagnement des acteurs culturels et créatifs à des modèles économiques plus robustes à travers le financement de structures d'accompagnement et d'événements professionnels. Le second volet, relatif au soutien aux démarches de mutualisation de ressources, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## **II - Propositions de financement pour les différentes structures d'accompagnement en 2023**

Depuis la crise sanitaire, la Métropole anime une coordination régulière à laquelle sont invitées les principales structures d'accompagnement des acteurs culturels, structures qu'elle finance (concernées par la présente délibération) ou non, comme Pôle emploi scènes et images ou l'Assurance formation des activités du spectacle (AFDAS), l'opérateur de compétence (OPCO) du secteur, ainsi que des réseaux sectoriels comme Grand bureau (réseau régional des musiques actuelles).

Cette coordination favorise une interconnaissance approfondie des dispositifs et des spécificités d'accompagnement proposés par chaque structure et l'adaptation des modalités d'actions à l'évolution des besoins des acteurs. Elle permet, également, aux structures d'accompagnement de réorienter régulièrement les bénéficiaires vers la ou les structures les mieux placées pour répondre aux attentes exprimées. Elle vise, enfin, une plus grande complémentarité et lisibilité de l'offre d'accompagnement.

En 2022, la coordination a particulièrement permis :

- de mieux articuler l'offre d'accompagnement par la réorientation personnalisée des bénéficiaires entre structures, l'identification de besoins non couverts, la mutualisation de certaines offres, etc.,
- de promouvoir l'offre d'accompagnement par le développement du site internet dédié acteursculturels.grandlyon.com et la présence collective lors d'une édition des Visiteurs du jeudi à Hôtel 71, etc.,
- d'améliorer l'offre d'accompagnement par une montée en compétence des professionnels, en particulier sur la posture de l'accompagnant, la phase de diagnostic, etc.

Pour 2023, il est proposé au Conseil de développer les actions communes menées dans le cadre de cette coordination et de poursuivre le financement des structures d'accompagnement déjà subventionnées en 2022, selon les propositions suivantes.

### **1° - L'association Art contemporain Auvergne-Rhône-Alpes (AC//RA)**

La filière des arts plastiques est particulièrement fragile du fait de son manque de structuration. En outre, l'absence de protection sociale dans ce secteur (contrairement au spectacle vivant ou au cinéma et à l'audiovisuel) et l'isolement des artistes participent à la précarisation d'un grand nombre de professionnels.

Ciblée comme filière spécifique dans la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, elle fait l'objet d'une attention particulière.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1396 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 000 € au profit de l'association AC//RA.

Le dispositif d'accompagnement proposé par l'association AC//RA comprend des sessions de formation de 4 mois à destination des artistes-auteurs professionnels. Ce programme est gratuit pour les participants sélectionnés après appel à inscription. À travers des modules d'ateliers, des rencontres avec des professionnels du territoire et des rendez-vous individuels, l'objectif est le développement de leurs activités et l'apport d'expertise en matière de gestion administrative et financière, juridique, de développement de partenariats, etc. Le bilan qualitatif de chaque session permet le réajustement et le développement des propositions pour la session suivante.

Les 2 sessions d'accompagnement réalisées en 2022 ont permis d'accueillir 73 bénéficiaires (contre 35 en 2021). Ce programme est actuellement étudié par d'autres collectivités du territoire régional en vue d'une répliquabilité locale. Cette montée en puissance confirme le besoin d'accompagnement des professionnels de la filière des arts-visuels et illustre l'action innovante de la Métropole au bénéfice de ce secteur.

En 2023, l'association AC//RA propose d'organiser 2 sessions d'accompagnement consécutives sur l'année.

## Budget et plan prévisionnel de financement pour 2023 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
salaires et charges	22 000	Métropole - culture programme d'accompagnement	34 000
loyer	2 800	État (direction générale des médias et des industries culturelles -DGMIC-)	15 000
rémunération et défraiement des intervenants	16 700	société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP)	1 500
communication, graphisme	7 000		
frais diverses sessions	2 000		
<b>Total</b>	<b>50 500</b>	<b>Total</b>	<b>50 500</b>

Il est proposé au Conseil de maintenir le montant de la subvention d'un montant de 34 000 € au profit de l'association AC//RA pour l'organisation de 2 sessions d'accompagnement consécutives sur l'année.

## 2° - Association artistique diversités numériques (AADN) pour le programme d'accompagnement Pôlette et l'animation de la communauté créative

Le secteur de la création numérique, bien représenté sur le territoire métropolitain, se distingue par des projets majoritairement hybrides mêlant les arts visuels et vivants, ce qui complexifie leur gestion administrative et juridique et nécessite un accompagnement spécialisé.

Ciblée comme filière spécifique dans la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la création numérique fait l'objet d'une attention particulière.

Créée en 2005, l'AADN est implantée à Lyon 3ème et à Villeurbanne, sur le Pôle Pixel. Elle est devenue un pôle de référence pour les artistes numériques sur le territoire métropolitain et au-delà.

En 2020, l'AADN, dotée d'une expertise dans la production de projets artistiques hybrides, a proposé une offre d'accompagnement spécialisée, répondant ainsi aux besoins exprimés par les acteurs culturels du territoire métropolitain.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1396 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de cette association au titre du pôle de compétence Pôlette et du soutien à l'animation de la communauté créative pour son rôle en matière d'animation de la filière numérique.

L'offre d'accompagnement proposée par l'association se structure autour de 2 dispositifs :

- l'animation des communautés créatives : l'AADN anime un centre de ressources numériques (tutoriels, démonstrations, etc.) basé sur un système d'échanges contributifs et non-monétisés. Ouvert à toutes les personnes s'intéressant aux arts numériques, du professionnel aux curieux et adhérentes à l'association, le dispositif est complété par des ateliers pairs-à-pairs et des temps de mises en commun des connaissances et des savoir-faire,

- le pôle de compétence Pôlette : à destination des acteurs de ce secteur, émergents ou confirmés, des parcours d'accompagnement entièrement gratuits et sur-mesure proposent un suivi individuel, des ateliers collectifs sur la stratégie et la gestion, des rencontres avec des experts et des temps de *networking*. En 2022, 9 personnes et 5 structures, sélectionnées sur appel à candidatures, ont suivi l'accompagnement proposé pendant une période de 6 mois. Les acteurs accompagnés proviennent exclusivement du territoire métropolitain.

Les 2 dispositifs ont pour objectifs la professionnalisation, la coopération entre acteurs et la montée en compétence de l'ensemble des professionnels, émergents ou confirmés, de la création numérique.

En 2023, l'AADN souhaite développer les axes suivants :

- la professionnalisation des échanges et des propositions faites dans le cadre de la communauté créative. Jusqu'alors basée sur des contributions volontaires, l'AADN souhaite désormais faire appel à des experts pour l'animation du réseau et l'édition de contenus ressources et ainsi, gagner en professionnalisation,

- dans le cadre de son pôle de compétence Pôlette, l'AADN souhaite ajouter une nouvelle modalité d'accompagnement rendez-vous diagnostic/conseil permettant de répondre à des besoins ponctuels et précis formulés par les artistes concernés sans entrer dans le cadre d'un accompagnement long, seule modalité proposée jusqu'à aujourd'hui.

Budget prévisionnel pour 2023 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achat matières et fournitures	2 600	État	20 000
locations	7 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	10 000
documentation	1 000	Métropole - culture programme d'accompagnement Pôlette	30 000
rémunérations intermédiaires et honoraires	11 600	Métropole - culture animation de la communauté créative	10 000
publicité	2 000	agence de services et de paiement (ASP)	9 000
déplacements, missions	3 900	autres produits de gestion courante	1 000
charges de personnel	81 500	réaffectation de recettes propres	37 500
charges fixe de fonctionnement	7 400	valorisation du bénévolat	2 500
personnel bénévole	2 500		
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>Total</b>	<b>120 000 €</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 €, en 2023, au profit de l'AADN (en augmentation pour soutenir la filière arts hybrides et création numérique) pour son programme d'accompagnement Pôlette, entièrement gratuit (30 000 €) et l'animation de la communauté créative (10 000 €).

### 3° - Graines de SOL pour son pôle culture Azelar

La coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Graines de SOL, formée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), est soutenue financièrement par la Métropole depuis 2015 dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et au même titre que d'autres coopératives d'activités et d'emploi.

En 2021, la CAE Graines de SOL avait mené une étude de faisabilité, cofinancée par la Métropole, pour le lancement d'un pôle dédié aux activités culturelles et artistiques. Ce pôle, appelé Azelar, a démarré son activité en janvier 2021.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1396 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € au profit de la CAE Graines de SOL pour son pôle culture Azelar.

Conformément aux principes qui fondent les CAE, les porteurs de projets sans statut juridique ou désireux d'en changer peuvent bénéficier d'un accompagnement en signant un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE). Cet accompagnement prend la forme d'un suivi personnalisé individuel et de temps collectifs (ateliers, *workshops*, rencontres réseaux, etc.) abordant les différentes thématiques relevant de l'entrepreneuriat culturel et de la structuration d'activité. La CAE met l'accent sur l'importance et la pertinence du collectif en invitant ses membres à partager des bonnes pratiques, à mutualiser les ressources et les projets et à

se regrouper en collectifs, notamment pour répondre à des appels d'offres. À titre d'exemple, une réflexion est actuellement menée par Azelar et ses coopérateurs sur la création d'une société de production audiovisuelle coopérative.

Comme toute CAE, la coopérative Azelar prélève un pourcentage fixe (10 %) sur le chiffre d'affaires des entrepreneurs-salariés.

Engagée dans une réflexion nationale en partenariat avec les autres CAE art et culture françaises, la CAE Azelar participe à la reconnaissance de la Métropole comme territoire dynamique dans le domaine de l'ESS culturelle.

Depuis 2021, les demandes exponentielles des professionnels et le développement des activités et accompagnements proposés par Azelar confirment la pertinence de cette nouvelle offre sur le territoire métropolitain et au-delà. En 2022, Azelar a accompagné 88 porteurs de projets dont 57 sur le territoire du Grand Lyon (contre 57 personnes accompagnées dont 52 sur le territoire métropolitain en 2021).

Les résultats quantitatifs de la coopérative dépassent les projections - même les plus optimistes - de développement élaborées en phase d'étude de faisabilité. Azelar, qui n'arrive plus à absorber les demandes toujours plus nombreuses des acteurs culturels, connaît un développement exceptionnel et rapide par rapport aux autres CAE - culturelles et généralistes - françaises. Pour cette raison, les réponses aux demandes quotidiennes n'ont pas permis à l'équipe de chargées d'accompagnement de libérer du temps pour chercher de nouvelles sources de financements. Aussi, la CAE répondra prochainement à l'appel à projets aide à l'amorçage proposé par la Métropole.

Budget prévisionnel pour 2023 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	4 428	autofinancement	21 510
services extérieurs	16 971	État - Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)	15 000
honoraires	2 560	ASP	1 600
formations	3 557	Région AuRA	30 000
communication	5 000	Métropole - culture structure d'accompagnement	32 000
déplacements, missions	2 230	Métropole - appel à projet aide à l'amorçage	20 000
Telecom	1 384	Ville d'Oullins	5 000
cotisations	1 581	Europe - fonds social européen (FSE)	65 000
charges de personnels	150 323		
dotation aux amortissements	2 076		
<b>Total</b>	<b>190 110</b>	<b>Total</b>	<b>190 110</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € au profit de la CAE Graines de SOL pour son programme d'accompagnement Azelar en 2023.

La subvention pour le soutien de l'activité d'accompagnement des acteurs culturels au sein du parcours Azelar de la coopérative Graines de SOL, d'un montant de 32 000 €, est octroyée sur le fondement des aides de *minimis* et n'excède pas 200 000 € sur 3 ans pour le bénéficiaire.

#### **4° - Association Arty Farty - Hôtel 71 pour le comptoir d'orientation et l'incubateur des médias émergents**

Maison commune, lieu de vie, espace de travail et d'échanges, Hôtel 71 est un *hub* créatif européen dans le quartier de la Confluence (Lyon 2ème) qui regroupe dans une même maison des porteurs de projets, des structures d'accompagnement et de financement ainsi que des professionnels du secteur des industries culturelles et créatives.

Deux dispositifs y sont proposés : le comptoir de services, d'une part, un incubateur dédié aux médias émergents, d'autre part.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1396 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Arty Farty pour son programme d'accompagnement le comptoir de services et l'incubateur dédiés aux médias émergents et innovants.

##### **a) - Le comptoir de services**

Le comptoir de services s'adresse à tout type de structure culturelle implantée sur le territoire métropolitain quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, une attention particulière étant portée sur son caractère indépendant (structure peu subventionnée et peu capitalisée).

L'accompagnement proposé, entièrement gratuit pour les bénéficiaires, consiste en :

- des rendez-vous de première orientation,
- des rendez-vous individuels de suivi,
- des ateliers collectifs thématiques,
- des conférences hebdomadaires - visiteurs et visiteuses du jeudi,
- la mise à disposition de ressources pédagogiques (vidéos, *podcasts*, documents, etc..)
- l'accès à un studio d'enregistrement audio tout équipé (nouveau dispositif 2023).

Les thématiques abordées sont, notamment, la diversification et la monétisation des compétences, les modes de financement des industries culturelles et créatives, la transformation des modèles économiques et des postures entrepreneuriales, le développement de projets européens, la mise en œuvre de l'éco-responsabilité dans le secteur culturel, l'accompagnement des tiers-lieux et lieux hybrides.

Au cours de l'année 2022,

- 28 personnes ont été reçues en rendez-vous de première orientation,
- 115 structures ont participé à un ou plusieurs cycles d'ateliers (contre 70 l'année précédente),
- 915 personnes ont participé à au moins un temps de rencontre ou de conférences.

##### **b) - L'incubateur des médias émergents et innovants**

Vingt structures dans le domaine des médias et solutions technologiques sont sélectionnées à l'issue d'un appel à projets chaque année. Ce sont, principalement, des structures portant des projets innovants dans le champ des médias, en phase de création, d'amorçage ou de développement, dotés de modèles économiques hybrides, fondés sur de nouveaux modèles d'entrepreneuriat et de gouvernance.

L'accompagnement qui leur est proposé consiste en un suivi et un programme individualisé. Différentes ressources peuvent être mobilisées, des ateliers collectifs, des cycles événementiels, du coaching individuel et du mentorat, des permanences juridiques, des visites et journées professionnelles avec des acteurs socio-économiques du territoire.

Les thématiques abordées sont les suivantes : la ligne éditoriale, les financements, la stratégie commerciale, la communication et les relations presse, la structuration juridique, la posture entrepreneuriale, les partenariats privés et le *sponsoring*, l'outillage et la production, etc.

Les structures retenues dans le cadre d'un appel à candidatures sont accompagnées pendant 12 mois à titre payant (entre 120 et 160 €/mois). Un hébergement leur est proposé au sein d'Hôtel 71. En 2022, 20 structures, représentant entre 30 et 50 personnes, ont été accompagnées au sein de l'incubateur des médias émergents.

## Budget prévisionnel pour 2023 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)			
<b>Le comptoir de services</b>					
accompagnement	24 700	État - ministère de la Culture (DGMIC)	155 000		
communication	9 000	Europe Erasmus +	13 800		
production d'événements	11 000	Métropole - culture programme d'accompagnement le comptoir de services	40 000		
		Métropole - culture incubateur des médias émergents	40 000		
<b>Incubateur médias émergents</b>		partenariats privés	20 000		
formation individuelle	35 650	ressources propres	230 371		
formation collective	20 850				
temps spécifiques	13 500				
hébergement	24 000				
communication	20 000				
développement organisme de formation	5 388				
<b>Dépenses communes</b>					
charges de personnels (le comptoir de services et incubateur médias)	208 114				
charges de fonctionnement (le comptoir de services et incubateur médias)	126 969				
<b>Total</b>	<b>499 171</b>	<b>Total</b>	<b>499 171</b>		

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution, en 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 80 000 € au profit de l'association Arty Farty - Hôtel 71 dont 40 000 € pour son programme d'accompagnement le comptoir de services et 40 000 € pour l'incubateur des médias émergents et innovants.

La subvention en faveur de l'incubateur des médias émergents et innovants (40 000 €) est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020.

#### **5° - Association Rassemblement d'énergies pour la sauvegarde d'un espace artistique utopique (RESEAU) / Le Périscope pour les Ateliers du Lobster**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1396 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association RESEAU/Le Périscope pour les Ateliers du Lobster.



Depuis sa création en 2007, le Péricope, labellisé scène de musiques actuelles (SMAC) en 2019, a développé une fine connaissance du secteur de la culture et tout particulièrement des musiques actuelles.

En 2016, le Péricope crée le Lobster, pôle d'ingénierie culturelle qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de la filière des musiques actuelles du territoire métropolitain (diffuseurs, labels, producteurs, tourneurs) qui met en œuvre des valeurs de mutualisation de compétences. Le Lobster a fait l'objet d'un soutien de la Métropole, en 2017 et 2018, au titre de sa politique en faveur de l'ESS.

En 2020, le lancement des Ateliers du Lobster coïncide avec l'apparition de la pandémie de la Covid-19 et les impacts importants sur le secteur culturel, particulièrement dans le champ des musiques actuelles (suspension des concerts en configuration debout pendant de nombreux mois). Le Lobster, en complément des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels, a lancé un dispositif urgence Covid qui a pris fin en avril 2021.

Depuis, afin de proposer un accompagnement large, le Lobster décline ses dispositifs en direction de porteurs/structures émergents (les Ateliers du Lobster proprement dit) et d'acteurs locaux déjà implantés, en développement (le programme d'ingénierie culturelle).

Les 2 parcours d'accompagnement se composent de rendez-vous individuels (diagnostic et suivi) et d'ateliers collectifs (gestion budgétaire et modèle économique, fiscalité, communication, développement à l'international, égalité femme/homme, emploi artistique et administratif). Des temps forts (semaine intensive d'ateliers, rencontre avec les structures du Lobster, temps conviviaux) ponctuent l'année. Au total, 106 personnes et 37 structures ont été accompagnées en 2022.

Les 2 dispositifs sont complémentaires et entièrement gratuits pour les bénéficiaires.

Budget prévisionnel pour 2023 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
prestations de services	2 500	Europe (FSE)	67 767
locations	11 069	Métropole - culture structure d'accompagnement	35 000
publicité	5 000	ressources propres	53 620
déplacement, missions et réceptions	5 000		
charges de personnel	121 013		
charges fixes de fonctionnement	11 805		
<b>Total</b>	<b>156 387</b>	<b>Total</b>	<b>156 387</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association RESEAU - Le Péricope pour son programme d'accompagnement les Ateliers du Lobster en 2023.

#### **6° - L'association Pôle Pixel pour les parcours de Pixel, le groupe de compétence des arts hybrides et des cultures numériques et la plat'form VFX**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1396 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 € au profit de l'association Pôle Pixel pour son dispositif d'accompagnement, les parcours de Pixel et l'amorçage du groupe de compétences.

L'association Pôle Pixel a pour objectif l'accompagnement des professionnels, en vue du développement durable des filières de l'image sur le territoire de la Métropole et, plus largement, en Auvergne-Rhône-Alpes. Ses missions se traduisent par l'animation d'un lieu fédérateur situé à Villeurbanne ainsi que le portage et la mise en œuvre d'un programme d'actions annuel. Celui-ci s'adresse, d'une part, aux professionnels pour accompagner leur implantation et leur développement sur le territoire, d'autre part, au grand public pour faire connaître et valoriser les métiers, compétences et contenus produits en région.

L'association Pôle Pixel conduit 3 dispositifs d'accompagnement professionnel :

- les Parcours de Pixel mis en place en 2020,
- la coordination du groupe de compétences des arts hybrides et des cultures numériques créé en 2022 et rebaptisé depuis groupe de compétences - transitions numériques,
- un accompagnement à la production numérique innovante lancé début 2023.

#### **a) - Les Parcours de Pixel**

Ce dispositif est destiné aux professionnels de l'image (audiovisuel, cinéma, arts numériques, jeu vidéo) et des champs administratifs, techniques et culturels connexes, implantés sur le territoire métropolitain, quel que soit leur statut juridique (auteur, intermittent, demandeur d'emploi, association, société, auto-entrepreneurs) et leur stade de développement (dans les premières phases de structuration de leur activité et en phase de consolidation).

Ils s'articulent, aujourd'hui, autour de l'offre suivante, unique sur le territoire métropolitain, *desk* accueil information, diagnostics, services et hébergement, *coworking*, formation et ateliers, *mentoring* et parrainage, journées professionnelles, *masterclass*, mise en lien avec cluster Auvergne Rhône-Alpes *In Motion* (AIM).

L'accès à ce parcours d'accompagnement est soumis à l'adhésion annuelle à l'association (60 € pour les personnes physiques, 240 € pour les personnes morales). Par ailleurs, des locations d'espaces de *coworking* sont proposées sur la base de montants décotés. Ces faibles montants n'ont pas vocation à couvrir les coûts réels de l'offre d'accompagnement et de mise à disposition d'espaces de *coworking*.

En 2022, 27 structures et 65 personnes ont bénéficié des parcours.

#### **b) - Le groupe de compétences transitions numériques (arts hybrides et cultures numériques)**

L'association Pôle Pixel coordonne, depuis 2020, un travail de préfiguration en vue de la coordination d'un groupe de compétences réunissant 5 acteurs particulièrement investis dans le domaine des arts hybrides et cultures numériques (Théâtre nouvelle génération, Les Subs, AADN, le Planétarium de Vaulx-en-Velin et Pôle Pixel). Les dernières années ont connu une expansion particulièrement importante de ce secteur. Il en ressort le besoin de coordination des acteurs professionnels pour le développement des offres de diffusion, de médiation en lien avec les pratiques contributives des publics, les communautés en ligne toujours plus inventives et dynamiques et le recours massif aux supports numériques par l'ensemble de la population.

Dans un objectif de développement de l'accès du public aux arts numériques, le collectif propose un accompagnement de 2 types d'acteurs :

- les artistes numériques, notamment émergents, en renforçant l'accompagnement à la production et à la professionnalisation, en mutualisant les outils et travaux de recherche et de développement,
- les infrastructures, organisations et institutions artistiques et culturelles (musée, bibliothèques, théâtres et autres organisations du spectacle vivant, etc.) : accompagner à la transition numérique sous la forme de journées professionnelles, de conseil et d'expertise à la programmation, médiation et diffusion des formes hybrides.

Ces accompagnements permettent de développer des parcours à destination du public et la médiation autour de ces formes artistiques nouvelles et peu accessibles.

Le recrutement d'une chargée de mission, dès septembre 2022, a permis de poser les bases de travail et de contenus pour le développement de cette nouvelle offre d'accompagnement. Bien que portée administrativement par Pôle Pixel, cette personne travaille en lien étroit avec les structures du groupement à l'origine du projet et, plus largement, avec les autres structures qui souhaiteraient le rejoindre.

La création et le développement de ce groupe de compétences répond à l'enjeu de renforcement de la filière numérique, ciblée comme filière spécifique dans la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026. Elle fait l'objet d'une attention particulière.

#### **b) - La production numérique innovante**

Aux côtés de 2 partenaires clés, l'Université Grenoble Alpes à travers le master audiovisuel et médias numériques et la société INDIE Location, l'association Pôle Pixel prévoit de monter une offre de formation dédiée à la production numérique innovante, autour de plateaux d'apprentissage et de tournages équipés et mutualisés, accessibles aux différentes écoles du territoire (formation initiale) et aux professionnels en activité (formation continue). Cette offre de formation prendra appui sur les différents équipements techniques numériques qui permettent de créer et de manipuler des images photoréalistes qui peuvent être filmées avec une caméra.

Soucieuse de diversifier les bénéficiaires et de garantir un accès équitable, l'association Pôle Pixel projette également un partenariat avec Pôle emploi et des structures relais de l'insertion telles que les missions locales.

Budget prévisionnel pour 2023 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
locations	87 984	formation Pôle emploi scènes et images	24 000
assurance	6 000	cotisations et accueil <i>coworking</i>	65 333
rémunérations intermédiaires et honoraires	103 612	Europe (FSE +)	67 000
publicité	12 500	État	35 000
déplacements, missions	5 000	Région AuRA	70 000
charges de personnel	181 288	Métropole - culture programme d'accompagnement parcours de Pixel	40 000
charges fixes de fonctionnement	24 949	Métropole - culture groupe de compétences transitions numériques	50 000
		Métropole - culture production numérique innovante - aide à l'innovation	70 000
<b>Total</b>	<b>421 333</b>	<b>Total</b>	<b>421 333</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 160 000 € au profit de l'association Pôle Pixel pour 2023 dont :

- 40 000 € pour ses dispositifs d'accompagnement les parcours de Pixel,
- 50 000 € pour le groupe de compétence des arts hybrides et cultures numériques,
- 70 000 € la production numérique innovante.

La subvention en faveur du développement du groupe de compétences transitions numériques (arts hybrides et cultures numériques) d'un montant de 50 000 € est allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014. Les coûts couverts par la subvention accordée par la Métropole sont liés aux coûts de promotion de la diversité des expressions culturelles dans un but de sensibilisation du public, grâce à l'utilisation de nouvelles technologies.

La subvention en faveur du développement de la production numérique innovante d'un montant de 70 000 € est allouée sur la base régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020

Les aides versées aux associations Arty Farty et Pôle Pixel revêtant le caractère d'une aide économique, la Région AuRA autorise, par convention, la Métropole à verser cette aide conformément au code général des collectivités territoriales. L'avenant n° 1 à la convention à passer entre la Métropole et la Région AuRA définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises est soumis au vote de la délibération relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Pulsalys pour les programmes *Start(Her)* et *Strong(Her)* à la même instance que la présente délibération.

### 7° - Association Rhône développement initiative (RDI) pour le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Dans le cadre de son soutien à l'entrepreneuriat en ESS, l'association RDI porte le DLA dont l'objectif est de favoriser la consolidation des structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1396 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association RDI pour son DLA.

Le DLA est accessible et gratuit pour les structures de tous secteurs d'activité qui s'inscrivent dans le champ de l'ESS (utilité sociale, modèle économique viable, gouvernance démocratique, lucrativité limitée) et qui emploient au moins un équivalent temps plein (ETP). La culture, avec l'animation sociale et l'insertion par l'activité économique (IAE), figure parmi les secteurs prédominants dans les DLA.

Le DLA apporte un soutien technique adapté aux besoins de chaque structure bénéficiaire en proposant :

- un accompagnement individuel sur des thématiques structurantes : définition du projet, stratégie globale ou de projet, modèle économique, gouvernance, etc.,
- un accompagnement collectif sur des problématiques et des enjeux communs,
- un accompagnement de projets de coopération, de mutualisation et/ou de partage de ressources,

En 2020, l'association RDI a adapté son accompagnement au contexte particulier de la crise sanitaire tant dans les thématiques abordées (exemples : positionnement et management en temps de crise, définition d'une stratégie de redressement, mobilisation des différentes aides, etc.) que dans leur format (DLA flash, mode d'accompagnement plus souple et plus court). Au total, 15 % des structures ayant bénéficié du DLA flash proviennent du secteur culturel.

En 2022, l'association RDI a accompagné 91 structures de l'ESS dont 15 associations culturelles (soit 17 %) et consolidé 193 ETP dans le secteur culturel.

Budget prévisionnel pour 2023 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
prestations de services	421	Europe	55 143
achats matières et fournitures	402	État	163 854
locations	8 232	Région AuRA	16 900
entretien et réparations	3 166	Banque des territoires	69 918
assurance	63	Caisse d'allocations familiales (CAF)	15 000
documentation	206	Métropole - ESS/sport/vie associative	34 500
rémunérations intermédiaires et honoraires	210 315	Métropole - culture	25 000
publicité	633		
déplacements, missions	6 274		
autres	4 591		
charges de personnel	146 012		
<b>Total</b>	<b>380 315</b>	<b>Total</b>	<b>380 315</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association RDI pour son programme d'accompagnement dans le cadre du DLA en 2023.

### III - Proposition de subvention à 2 événements professionnels

Dans le cadre de sa politique d'aide à la structuration de la filière culturelle, la Métropole soutient également des événements professionnels de rayonnement métropolitain, régional ou national qui promeuvent en particulier la diversification des modèles économiques et le partage des ressources humaines et matérielles auprès des acteurs culturels.

#### 1° - Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant (AuRA-SV) pour l'organisation du forum **Entreprendre dans la culture**

Le ministère de la Culture, *via* sa DGMIC, a missionné l'agence AuRA-SV dont l'objet principal est l'accompagnement des acteurs du spectacle vivant, pour organiser une déclinaison régionale du forum **Entreprendre dans la culture**. L'événement s'adresse aux entrepreneurs culturels de la région mais aussi aux structures et réseaux en charge du développement économique du secteur.

Événement gratuit de promotion et de valorisation de l'entrepreneuriat culturel, le forum a pour but d'apporter des informations pratiques et concrètes mais aussi plus prospectives (éco-responsabilité et responsabilité sociétale, nouveaux modes de financement, transformation numérique, stratégie de reprise et de développement).

Il s'organise autour de conférences, de tables rondes, d'ateliers et de témoignages de créateurs d'entreprises et est également un moment de rencontre entre pairs. Le programme de l'événement est construit par un comité de pilotage constitué de divers acteurs (collectivités, associations, réseaux) auquel participe la Métropole par l'intermédiaire de sa direction de la culture.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1396 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association AURA-SV au titre du forum **Entreprendre dans la culture** en 2022.

Cet événement, qui s'est tenu le 17 novembre 2022, a réuni plus de 400 participants, professionnels de la culture, tous secteurs confondus. De nouvelles modalités ont enrichi le programme tel que les *speed meetings*, une émission de radio en public et une restitution des débats de la journée sous forme de programmation artistique.

La Métropole est partenaire du forum depuis 2017 (à l'exception de l'édition 2018 qui s'était déroulée à Clermont-Ferrand) tant par l'apport de contenus que de moyens.

Budget prévisionnel pour 2023 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
prestations de services	8 950	État - ministère de la Culture (en cours)	15 000
achats matières et fournitures	300	Métropole - direction de la culture et de la vie associative	20 000
locations du lieu	12 500	autres subventions (en cours)	5 500
rémunération intermédiaires et honoraires	8 950	autres produits de gestion courante	1 100
publicité et publication	1 900	quote-part subvention de fonctionnement	21 000
déplacements, missions et réceptions	8 800		
autres	200		
charges fixes de fonctionnement : salariés permanents	21 000		
<b>Total</b>	<b>62 600</b>	<b>Total</b>	<b>62 600</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association AuRA-SV pour l'organisation du forum Entreprendre dans la culture en 2023.

## 2° - Association Jazz RA pour l'organisation du Forum 2023

L'association Jazz RA soutient le développement et la structuration du jazz et des musiques improvisées en Région AuRA, notamment en valorisant l'ensemble des initiatives de la scène jazz régionale. Elle compte aujourd'hui plus de 250 membres répartis en 4 collèges : artistes et collectifs d'artistes, structures de diffusion (scènes, clubs et festivals), structures d'édition et de production, structures d'enseignement et de formation.

L'association organise 2 événements fédérateurs en biennale alternée, le forum Jazz RA et le campus Jazz, représentatifs de la filière jazz régionale, capable d'affronter les enjeux régionaux, nationaux et internationaux, tout en maintenant les programmes d'aides aux jeunes artistes comme le lien entre la formation et la diffusion (éducation artistique, insertion professionnelle).

L'édition 2023 du forum Jazz RA aura lieu dans la Métropole lyonnaise, après 4 éditions réalisées dans les agglomérations d'Annecy, Saint-Etienne, Vienne-Condrieu et Clermont-Ferrand.

Cet événement est organisé comme un rendez-vous majeur pour le repérage, la mise en réseau et la réflexion pour la filière du jazz. C'est donc l'ensemble de la filière professionnelle et du territoire qui se mobiliseront autour de cet événement pour faire rayonner la richesse de la scène jazz régionale à travers :

- la diffusion de projets artistiques,
- un site épicerie,
- la présence de professionnels nationaux et internationaux,
- un programme de conférences, ateliers, *speed* et *slow meetings*, *master-classes*.

Le public visé est composé d'environ 500 professionnels et 200 étudiants. Le grand public est également visé à travers les concerts (30 sont prévus au total).

Cet événement bénéficie du soutien de l'État, de la Région AuRA, de la Ville de Lyon ainsi que du Centre national de la musique et des organisations en gestion collective (société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique -SACEM-, société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes -SPEDIDAM-, société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes -ADAMI-).

Budget prévisionnel pour 2023 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	8 938	État (direction régionale des affaires culturelles -DRAC-)	70 000
services extérieurs	36 710	Région AuRA	60 000
autres services extérieurs	80 669	Métropole - forum Jazz RA	10 000
impôts et taxes	400	Ville de Lyon	22 000
charges de personnel	187 929	organisations en gestion collective (SACEM, SPEDIDAM, ADAMI)	67 500
autres charges de gestion courante	8 350	centre national de musique	15 000
charges exceptionnelles et financières	15 436	fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps)	18 420
		vente de produits	75 512
<b>Total</b>	<b>338 432</b>	<b>Total</b>	<b>338 432</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Jazz RA pour l'organisation du forum Jazz RA sur le territoire métropolitain en 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 34 000 € au profit de l'association AC//RA pour son dispositif d'accompagnement,
- 40 000 € au profit de l'association AADN pour son dispositif d'accompagnement Pôlette parcours création numérique et l'animation des communautés créatives,
- 32 000 € au profit de la CAE Graines de SOL pour son programme d'accompagnement Azélar, cette subvention étant octroyée sur le fondement des aides *de minimis* et n'excédant pas 200 000 € sur 3 ans pour le bénéficiaire,
- 80 000 € au profit de l'association Arty Farty dont 40 000 € pour son programme d'accompagnement le comptoir de services et 40 000 € pour l'incubateur dédié aux médias émergents et innovants.
- 35 000 € au profit de l'association RESEAU - Le Périscope pour son programme d'accompagnement les ateliers du Lobster,
- 160 000 € au profit de l'association Pôle Pixel dont 40 000 € pour les dispositifs d'accompagnement Les parcours de Pixel, 50 000 € pour le groupe de compétence des arts hybrides et cultures numériques et 70 000 € pour l'accompagnement à la production numérique innovante,
- 25 000 € au profit de l'association RDI pour la mise en œuvre de son programme d'accompagnement des acteurs culturels dans le cadre du DLA sur le territoire métropolitain,
- 20 000 € au profit de l'association AuRA-SV pour l'organisation du forum régional Entreprendre dans la culture,
- 10 000 € au profit de l'association Jazz RA pour l'organisation du forum Jazz RA,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations AC//RA, AADN, CAE Graines de SOL, Arty Farty, RESEAU - Le Périscope, Pôle Pixel, RDI, AuRA-SV, Jazz RA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 436 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-307255-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---